

Le 5 octobre 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le jeudi 5 octobre 2017, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Mathieu Harkins et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Messieurs Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, Benoit Mongeau, directeur des travaux publics et de l'ingénierie, et mesdames Marie-Hélène Gagné, directrice des finances, et Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications, sont également présents.

1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le quorum est atteint, madame la mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 18 h 30.

Résolution
2017-10-261
Adoption de
l'ordre du jour

2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2017-10-262
Acceptation du
procès-verbal
du 08-09-2017

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2017

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2017 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-263
Acceptation du
procès-verbal EX
du 25-09-2017

3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017 soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4.RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente maintenant le dernier rapport de la mairesse de cette administration en cette dixième séance régulière du Conseil de l'année 2017. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité.

Permettez-moi de vous présenter les membres de ce Conseil qui sont ici ce soir: Chantal Valois, Pierre Roy, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau, Monique Richard.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité, et Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications.

Faits saillants

Grands dossiers d'infrastructures : suivi de la rencontre du 5 septembre dernier avec le député Yves St-Denis.

- Terrasses St-Denis :
La demande de report de l'échéance devrait être acceptée. M. le député St-Denis a interpellé son homologue fédéral de la circonscription Argenteuil-Petite Nation, M. Stéphane Lauzon et nous attendons confirmation de la part du fédéral que cette échéance soit reportée au 31 mars 2019.
- Aqueduc – Prise d'eau souterraine – secteur village :
Autre très bonne nouvelle : notre travail assidu a été récompensé. Nous obtiendrons une augmentation substantielle de la subvention, qui est présentement de 1,2 M \$. L'annonce en sera faite le 16 octobre. Merci à notre député!

Eau potable – secteur village

1 – Un avis de restriction à la consommation d'eau a été émis en raison du bas niveau de la réserve d'eau potable du lac de la Cabane. Cet avis est en vigueur depuis le 9 août.

2 – Un avis d'ébullition préventif a été émis le 29 septembre dernier pour le secteur village. Cet avis a été émis par mesure de précaution. Il est lié au bas niveau de l'eau du lac de la Cabane suite au temps sec de septembre.

Réservoir Terrasses Saint-Denis

Merci à Sainte-Agathe qui nous a fourni de l'eau pour le remplissage d'urgence du réservoir.

Une démarche a été amorcée auprès du propriétaire du terrain situé près du réservoir existant dans le but d'acquérir une parcelle de terrain pour la construction d'un nouveau réservoir. Les travaux d'ingénierie sont prévus pour l'hiver 2018. La construction devrait débuter dès le printemps 2018.

Mont-Avalanche

La nouvelle toiture est en place, les travaux extérieurs sont entièrement terminés. Malgré quelques petits travaux de finition à compléter, la billetterie, les terrasses ainsi que les salles de toilettes sont accessibles au public depuis la fin de semaine dernière.

Assemblée extraordinaire, le 25 septembre

Le conseil s'est réuni en assemblée extraordinaire, le 25 septembre dernier, afin de procéder à l'octroi du contrat pour les travaux de drainage et de réfection de la chaussée des montées du Bois-Franc et d'Argenteuil, dans leurs sections les plus problématiques. Une première phase des travaux sera réalisée sur la montée du Bois-Franc. Les travaux devraient débuter le 23 octobre et dureront environ trois semaines.

Quant aux travaux à la montée d'Argenteuil, ils seront faits dans une seconde phase, dès

l'obtention de l'aide gouvernementale requise. Nous n'avons pas reçu la confirmation finale pour les montants et tronçons acceptés. Il semble que cette problématique soit généralisée à plusieurs municipalités qui ont soumis des demandes dans le cadre de ce programme.

Afficheurs de vitesse

Deux afficheurs de vitesse ont été installés sur le chemin Tour-du-Lac afin d'obtenir des statistiques quant à la vitesse des véhicules. Les afficheurs font aussi office de rappel pour les conducteurs les incitant à réduire leur vitesse.

Dossier Hydro-Québec

Suivi de l'opération médias et suivi de la rencontre avec le ministre Arcand.

8 septembre : lettre au Ministre Arcand pour une nouvelle demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec.

13 septembre : Lettre et communiqué d'Hydro-Québec – Refus du scénario d'enfouissement.

18 septembre : Lettre à Éric Martel et communiqué en vue d'une demande formelle de rencontre.

21 septembre : Diffusion de l'émission Infoman.

22 septembre : Lettre à Hydro-Québec – Rencontre avec leurs experts acceptée et fixée au 12 octobre.

26 septembre : Motion à l'Assemblée nationale déposée par Québec Solidaire et appuyée par le Parti Québécois et la Coalition Avenir Québec.

27 septembre : Lettre aux chefs des partis d'opposition – Remerciements pour la motion et transmission de l'argumentaire et de l'étude sur l'enfouissement partiel.

2 octobre : Rencontre du Comité aviseur avec la ministre St-Pierre.

À venir

Le dimanche 8 octobre : Rencontre citoyenne organisée par le Comité aviseur.

Le jeudi 12 octobre : Rencontre avec les experts d'Hydro-Québec.

Urbanisme et environnement

Politique environnementale : nous allons adopter ce soir, la première politique environnementale de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard. Cette politique est un outil pour nous aider à préserver la belle nature de Saint-Adolphe, ce joyau unique que sont nos lacs, nos forêts, nos montagnes. Nous souhaitons que tous les citoyens adhèrent aux valeurs énoncées dans cette politique afin qu'ensemble, nous protégeons toujours mieux l'environnement.

Inventaire des bandes riveraines :

Les deux agents en environnement engagés cet été à la Municipalité, madame Bénédicte Hurllet et monsieur Vincent Trottier, ont produit un très beau document : l'«Inventaire des bandes riveraines des lacs habités ». Présente à l'état naturel, la bande riveraine filtre les sédiments, protège la rive de l'érosion et prévient le vieillissement des lacs. Souvent endommagée par l'activité humaine, la bande riveraine doit être renaturalisée. Nos agents en environnement ont fait l'inventaire des bandes riveraines de 17 lacs habités (Saint-Joseph, lac du Cœur, lac de la Montagne, lac Sainte-Marie, lac Louise, etc.) et susceptibles d'être en état de non-conformité (292 terrains inspectés). Nos agents ont communiqué avec les propriétaires ayant des bandes riveraines non conformes afin de les informer et les accompagner dans leur démarche de renaturalisation. Nous déposons ce rapport aujourd'hui et il sera bientôt possible de le consulter, en version dépersonnalisée.

Nous procédons à une refonte du règlement de zonage 634. Il s'agit d'une révision en profondeur du règlement. Merci à Julie Lafontaine, Monique Richard et Marjorie Bourbeau qui ont fait un travail minutieux afin de moderniser notre réglementation pour qu'elle réponde mieux aux besoins d'aujourd'hui.

Du nouveau mobilier urbain : Nous recevrons, d'ici novembre 2017, le nouveau mobilier urbain qui enjolivera nos parcs et aires de repos. Volontairement, nous avons choisi ces nouveaux bancs, tables à pique-nique et supports à vélo dans un style qui s'harmonise au mobilier existant.

À surveiller : l'Émission La Facture – Dossier Barrage du Lac Noir. L'émission sera diffusée le mardi 24 octobre 2017.

Note : La Municipalité a formulé une lettre d'entente le 30 août 2017 afin de libérer monsieur Yves Léonard et son épouse, Monique Robidoux, de la copropriété du barrage du Lac Noir. Monsieur Léonard et Madame Robidoux avaient été désignés copropriétaires, avec la Municipalité, de ce barrage par le ministère de l'Environnement en janvier dernier.

Réunions des conseillers municipaux
18, 25 septembre et 3 octobre

Réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut
12 septembre et 3 octobre, Conseil des maires

Loisirs, culture et plein air

Nous avons eu droit à de très beaux moments cette dernière fin de semaine:

29 septembre et 1^{er} octobre - Le Festival des couleurs au Mont-Avalanche présentait une panoplie d'activités pour toute la famille.

Également plusieurs activités ont été présentées dans le cadre des Journées de la Culture : expositions, capsules historiques à l'Atelier culturel, contes, spectacles...

Ce fut une belle réussite! Nous avons accueilli plus de 850 visiteurs au Mont-Avalanche au cours de la fin de semaine.

À venir

31 octobre : Rallye d'Halloween sous le thème des populaires personnages de film les Minions. Félicitations pour les belles décorations dans tout Saint-Adolphe!

Installation dans les prochains jours de la tente et de la yourte au Centre Plein air en vue d'offrir des forfaits « prêt-à-camper » en toute saison dès décembre prochain. Il sera possible de réserver dès la fin du mois d'octobre.

Les 11 et 12 novembre aura lieu le Salon des artisans au Centre récréatif. Quelque 45 artisans vous proposeront leurs créations.

Jusqu'au 17 novembre, on présente une exposition de photos d'Afrique du Sud, à l'Atelier culturel.

Remerciements

En terminant, puisque cette séance est la dernière de notre administration, je tiens à remercier chacun et chacune des conseillers et conseillères pour leur travail assidu et aussi et surtout pour leur dévouement et leur grande intégrité.

Je tiens à souligner le travail professionnel de toute l'équipe de la municipalité : notre directeur général, nos directeurs et cadres. Également, un merci tout spécial à tous les membres du personnel, cols blancs et cols bleus, ils forment une très belle équipe qui a Saint-Adolphe à cœur.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les citoyens de Saint-Adolphe pour leur confiance et leur soutien tout au long de mon mandat.

Ce fut un honneur de vous servir. Au plaisir de vous côtoyer à Saint-Adolphe!

Cordialement,

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2017-10-264
Acceptation des
comptes du mois

5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 27 septembre 2017, au montant de 715 592,77 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 28 septembre 2017, au montant de 837 853,82 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Rapport de la
maïresse sur la
situation financière

6a) Rapport annuel de la mairesse sur la situation financière de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour l'année 2017

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Bien que les nouvelles dispositions du *Code municipal* n'obligent plus les maires à présenter un rapport annuel sur la situation financière de leur municipalité, je tiens à vous faire cette présentation, comme je l'ai fait chaque année à cette période, depuis le début de mon mandat. Ce rapport constitue un juste portrait de la santé financière de la Municipalité pour l'année 2017, de même que les résultats vérifiés pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016. S'ajoutera à ce rapport, la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus, ainsi que la liste, au 30 septembre 2017, des contrats dépassant 25 000 \$. Ces listes sont publiques et pourront être consultées sur notre site Internet www.stadolphedhoward.qc.ca ou à l'Hôtel de ville après l'assemblée du 17 novembre 2017.

L'exercice 2016 a été marqué par une excellente nouvelle: le rétablissement de la santé financière de la Municipalité. Ces résultats témoignent d'une saine gestion financière et d'un suivi rigoureux de nos activités. Également, la Municipalité a bénéficié de revenus supplémentaires, notamment au niveau des droits de mutation. La Municipalité a terminé l'exercice 2016 avec un surplus de 1 251 227 \$ ce qui nous permet, à nous, comme à la prochaine administration, d'envisager l'avenir avec enthousiasme. Une partie importante de ce surplus est destinée à la réalisation de différents travaux qui améliorent la qualité de vie de nos citoyens.

Je tiens à rappeler que les états financiers de Plein air Saint-Adolphe sont consolidés dans les états financiers de la Municipalité. On se souviendra qu'à la fin de 2013, Plein Air Saint-Adolphe affichait un déficit cumulé de 278 000 \$ suite aux déficits du Mont Avalanche des années 2011 et 2012. La municipalité affichait donc alors un déficit cumulé consolidé de 205 000 \$.

Nous nous étions engagés dès 2014 à tout mettre en œuvre pour effacer ce déficit le plus rapidement possible. À la fin de 2015, il a été réduit à 37 418 \$, soit une diminution de plus de 240 000 \$. C'est maintenant chose faite, ce déficit consolidé est entièrement effacé.

Voici donc la situation financière de la Municipalité, à l'égard des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

LE DERNIER RAPPORT DE NOS VÉRIFICATEURS

Le rapport du vérificateur externe, Amyot, Gélinas mentionne que les états financiers sont conformes dans tous leurs aspects significatifs et qu'ils présentent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité. Au 31 décembre 2016, les états financiers se sont soldés par un surplus de l'exercice de 1 251 227 \$. Les revenus de fonctionnement, pour l'année 2016 ont été de 11 777 307 \$ et les dépenses et affectations de 10 526 080 \$.

Les états financiers de *Plein air St-Adolphe* sont consolidés dans les états financiers de la Municipalité. Au 31 décembre 2016, les revenus de l'année étaient de 740 639 \$ et les dépenses de 677 384 \$ pour un surplus de l'exercice de 63 255 \$.

L'exercice s'est donc terminé avec un surplus consolidé de 1 314 482 \$. Notre déficit cumulé consolidé a donc été effacé. Nous avons plutôt terminé l'année avec un surplus cumulé consolidé de 1 197 249 \$, ce qui constitue une excellente nouvelle. Le rapport du vérificateur a été approuvé par le conseil municipal le 13 avril 2017.

ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME DE LA MUNICIPALITÉ

L'endettement à long terme est de 10 262 618 \$. Tel qu'indiqué dans le rapport des vérificateurs pour la période se terminant le 31 décembre 2016, l'endettement total à long terme de la Municipalité était de 11 422 199 \$, moins 1 159 581 \$ assumés par les tiers (gouvernement). La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de 6 438 411 \$ et celle applicable à certains secteurs ou riverains est de 3 824 207 \$. À ce montant de 10 262 618 \$, il faut ajouter 125 000 \$ d'emprunt temporaire au 31 décembre 2016. Cette somme sera financée à long terme au cours de 2017.

L'EXERCICE EN COURS

Compte tenu des revenus supplémentaires issus de taxes et droits de mutation, nous devrions aussi terminer l'exercice 2017 avec un surplus approximatif de 125 000 \$. Ce surplus pourra être ajouté à nos fonds réservés, qui représentent environ 850 000 \$. Nous disposons également d'un fonds de roulement de 220 000 \$ dédié spécifiquement à nos renouvellements d'équipements en immobilisations, ce qui au final constitue une marge de manœuvre de plus d'un million de dollars pour réaliser des projets.

LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS EN 2017

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations en 2017, nous avons réalisé les projets suivants :

- Travaux de rénovation du chalet de la station de sports quatre saisons du Mont-Avalanche. Travaux de près de 600 000 \$, dont 300 000 \$ proviennent d'une aide financière du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport.
- Investissement (48 000 \$) dans divers aménagements au camping municipal, entre autres pour bonifier notre offre avec des forfaits « prêt-à-camper » en tente et yourte quatre saisons.

- Achat de mobilier urbain pour nos parcs et aires de repos. Volontairement, nous avons choisi ces nouveaux bancs, tables à pique-nique et supports à vélo dans un style qui s'harmonise au mobilier existant. À noter que nous avons également fait l'achat de poubelles à trois voies afin de favoriser le tri des matières.

- Travaux d'amélioration de la chaussée et de drainage à la montée du Bois-Franc dans les tronçons les plus problématiques, sur une distance de 900 mètres. C'est une première phase : une seconde série de travaux de même nature est prévue sur la montée Argenteuil, sur une distance de 1,6 km, dès la confirmation de l'aide gouvernementale requise.

Au cours de l'année 2017, nous avons obtenu d'importantes subventions pour les infrastructures de la Municipalité.

Après des années de démarches, nous avons obtenu une aide financière de 1 350 000 \$, dans le cadre du programme FEPTEU, pour la modernisation des infrastructures des Terrasses Saint-Denis.

Dans le dossier de la prise d'eau souterraine pour l'aqueduc village, nous avons travaillé sans relâche en vue d'obtenir une subvention gouvernementale qui corresponde à l'ampleur de ces travaux, selon l'appréciation que l'on doit en faire en 2017. Présentement, la subvention accordée pour ce projet est de 1 192 225 \$, mais nous avons été informés par notre député que nos efforts ont porté fruit, et l'annonce d'une importante subvention supplémentaire sera faite lors d'une conférence de presse qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, le 16 octobre prochain.

Bien que cela ne s'inscrive pas au volet « immobilisations », nous nous devons de souligner que nous avons procédé à la refonte de plusieurs règlements d'urbanisme et élaboré une politique environnementale spécifique aux pôles « eau, paysages et qualité de vie » de Saint-Adolphe-d'Howard.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération 2017 des conseillers municipaux s'élève à 7 601 \$ plus une allocation de dépenses de 3 801 \$ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 4 105 \$ pour les différents comités reconnus par la municipalité. De plus, la mairesse suppléante se voit octroyer une prime de 378 \$ par mois.

Également, un jeton de présence de 116 \$ par réunion est accordé aux conseillers qui siègent à des comités paramunicipaux, le comité consultatif d'urbanisme, par exemple. La rémunération 2017 de la mairesse est de 37 332 \$ moins 10 %, soit 33 598 \$, plus une allocation de dépenses de 16 216 \$. À cela, s'ajoute une rémunération annuelle de 9 223 \$ et une allocation de dépenses de 3 074 \$, en provenance de la MRC des Pays-d'en-Haut. Également, un montant de 168 \$ par réunion est accordé pour siéger aux différents comités de la MRC.

Tel qu'indiqué plus haut, compte tenu de la situation financière de la Municipalité, j'ai diminué mon traitement de 10 % en 2017, tout comme en 2014 et 2015. En 2016, cette diminution était de 15 %. Par ce geste symbolique, j'ai voulu, en quelque sorte, faire ma part dans l'effort de réduction des dépenses demandé à l'administration de la Municipalité.

BUDGET 2018 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Nous avons déjà débuté la préparation du budget 2018, mais il reviendra à la prochaine administration d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

En ce qui concerne les investissements en immobilisations, tel que mentionné plus tôt, des projets d'importance sont actuellement sur les rails, notamment la rénovation des infrastructures des Terrasses Saint-Denis, et la nouvelle source souterraine pour l'approvisionnement en eau potable pour le secteur village.

Notre administration ayant achevé son mandat, il appartiendra aux nouveaux élus de procéder dans les prochains mois à l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations.

Enfin, je tiens à remercier les citoyens de Saint-Adolphe pour leur confiance, ainsi que les membres du Conseil et la direction de la municipalité pour leur soutien. Je suis très fière du travail accompli durant ce mandat et tout particulièrement, du rétablissement de la situation financière de la Municipalité. Je suis confiante que l'équipe qui prendra place ici en novembre prochain saura poursuivre dans cette voie, tout en continuant à favoriser le développement économique, à préserver l'environnement et à promouvoir la culture, ainsi que le plein air et le récréotourisme qui sont la marque distinctive et le moteur économique de Saint-Adolphe-d'Howard.

Je vous remercie,

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

Dépôt des états
comparatifs

6b) Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017 et des états prévisionnels au 31 décembre 2017

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal les rapports comparatifs suivants :

- États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2017
- États comparatifs des revenus et dépenses prévisionnelles au 31 décembre 2017

Dépôt du rôle
d'évaluation
foncière 2018

6c) Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour le 2^e exercice (2018)

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal le rôle d'évaluation foncière pour l'année 2018 (2^e exercice)

Résolution
2017-10-265
Radiation des taxes
2017 (VPT)

6d) Autorisation de la radiation des taxes 2017 suite à l'adjudication des dossiers en vente pour non-paiement des taxes (VPT) 2016

ATTENDU QUE les immeubles vendus pour non-paiement de taxes et adjugés à la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en juin 2016 sont maintenant des immeubles non imposables depuis juin 2017;

ATTENDU QUE les montants de taxes municipales apparaissant à la liste des taxes à recevoir doivent être radiés afin d'ajuster le rôle de perception;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport de la directrice des finances;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
secondé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à radier les taxes 2017 au montant total de 6 629,13 \$ applicables aux matricules énumérés dans la liste ci-dessous et faisant partie intégrante de la présente résolution afin d'ajuster le rôle de perception.

**ANNULATION DES TAXES
VENTE POUR NON-PAIEMENT
DES TAXES 2016**

MATRICULES TAXES 2017

3291-94-3369	191,45 \$
3391-73-0578	193,75 \$

3391-92-6229	191,45 \$
3392-24-5805	193,75 \$
3392-44-5885	196,83 \$
3392-78-5513	191,45 \$
3488-89-3076	267,15 \$
3489-02-1928	269,46 \$
3489-41-5667	267,92 \$
3489-43-9084	307,09 \$
3489-53-0819	275,60 \$
3489-78-5062	131,14 \$
3492-03-8189	191,45 \$
3492-08-6391	191,45 \$
3492-19-6412	191,45 \$
3492-38-0006	191,45 \$
3495-55-9427	130,37 \$
3495-75-8770	130,37 \$
3590-13-6593	131,14 \$
3791-62-4421	128,84 \$
3791-62-5155	128,84 \$
3791-75-9242	128,84 \$
3791-77-4221	128,84 \$
3791-97-0526	128,84 \$
3792-34-4635	169,34 \$
3792-71-8743	333,49 \$
3792-81-1278	212,14 \$
3792-96-9271	212,91 \$
3890-29-0263	128,84 \$
3891-12-8542	128,84 \$
3891-44-6551	129,61 \$
3892-07-2399	172,41 \$
3892-25-9011	128,84 \$
3987-76-1675	143,43 \$
3987-76-3983	131,91 \$
4091-70-0377	129,61 \$
4096-45-5730	128,84 \$
	6 629,13 \$

ET QUE la somme de 6 629,13 \$ soit transférée aux mauvaises créances au poste budgétaire GL02-190-00-940.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-266
Démission
contremaître et
octroi mandat
ressources
humaines

6e) Démission du contremaître et autorisation de mandat pour un contrat d'assistance en ressources humaines

ATTENDU la lettre de démission reçue du contremaître aux travaux publics, monsieur Luc Couture, effective du 22 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir au poste de contremaître aux travaux publics;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'utiliser les services d'une entreprise en ressources humaines pour accélérer et aider la Municipalité dans son processus de sélection du prochain contremaître;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de monsieur Luc Couture;

QUE la Municipalité octroie le mandat de service en ressources humaines à l'entreprise MezAffaires Ressources Humaines au taux de 75 \$ de l'heure;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents, au nom de la Municipalité, pour la conclusion de cette entente.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-267
Signature
convention
collective cols bleus
SCFP

6f) Autorisation de signature de la convention collective des cols bleus avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

ATTENDU QUE la convention collective des cols bleus est échue depuis le 31 décembre 2015 et qu'il y a lieu de la renouveler;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres de négociation ont eu lieu avec les représentants des employés soit, le syndicat SCFP;

ATTENDU QU'un médiateur-conciliateur a été désigné par la ministre du Travail afin de trouver un règlement qui soit mutuellement satisfaisant en avril 2017;

ATTENDU la recommandation de règlement formulé aux deux parties le 14 juillet 2017 par le médiateur-conciliateur en guise de règlement final;

ATTENDU QUE les parties conviennent mutuellement de l'importance de maintenir et d'entretenir une relation de confiance et la paix syndicale;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la recommandation du médiateur-conciliateur, M Mathieu Lebrun, daté du 14 juillet 2017;

QUE la convention collective des cols bleus soit renouvelée pour une période de cinq (5) ans débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020, comme il a été convenu entre les parties;

ET QUE le Conseil autorise la mairesse ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective des cols bleus avec le SCFP.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-268
Autorisation de
signature pour
requête en
prescription
Lot 3 958 460

6g) Autorisation de signature suite à une requête en prescription, lot 3 958 460

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un lot voisin d'une lisière de terrain, au sud-est, connu comme étant le lot 3 958 460;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Piché est aussi voisin du lot no 3 958 460, au nord-ouest, qu'il veut se porter acquéreur dudit lot incluant la clôture qui est à 8,5' de la résidence que lui et ses auteurs occupent et entretiennent depuis plus de 10 ans;

ATTENDU QUE Monsieur Piché a acquitté toutes les taxes municipales et scolaires et qu'il n'y a pas arrérages sur le lot 3 958 460;

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'oppose pas à la vente du lot 3 958 460 en faveur de monsieur Daniel Piché;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard ne s'oppose pas à la demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété acquise par prescription décennale par monsieur Daniel Piché pour le lot 3 958 460;

QUE tous les immeubles sis sur le lot 3 958 460 deviennent la propriété de l'acquéreur et soient à la charge de ce dernier.

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la conclusion d'une demande qui sera présentée.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-269
Appui à Bell pour
Québec branché

6h) Appui à Bell Canada dans le cadre du programme Québec branché

ATTENDU QUE le programme Québec branché vise à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

ATTENDU QUE l'amélioration des services Internet large bande sur le territoire de la Municipalité est une priorité pour notre collectivité;

ATTENDU QUE selon les critères du gouvernement le programme cible les zones qui n'ont pas déjà accès à 1,5 mégabit par seconde (Mbps) afin d'amener la vitesse à un minimum de 5 Mbps;

ATTENDU QUE la zone ciblée pour ce programme est le Domaine Flamingo et permet ainsi de rejoindre, par un réseau de fibre optique, près de 690 résidences selon les données fournies par Bell;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard appuie le projet déposé par Bell Canada (projet no 327) afin d'améliorer et de fournir les services Internet large bande de qualité sur notre territoire.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-270
Mandat à Archives
Lanaudière

6i) Octroi d'un mandat à Archives Lanaudière

ATTENDU QUE suite à l'évaluation de notre masse documentaire existante, mais aussi, de l'état actuel de nos archives, il devient important de s'adjoindre d'une expertise pour nous aider à structurer et repenser notre système de classement;

ATTENDU QUE, pour se faire, la Municipalité doit d'abord procéder à l'implantation d'un système uniforme de classement dans l'ensemble des services et unités administratives;

ATTENDU QUE la mise sur pied d'un système de classement uniforme permettra, entre autres, des gains de productivité importants pour le personnel de la Municipalité, mais aussi, permettra de faire une optimisation importante de l'espace de classement;

ATTENDU les démarches de recherche de prix afin d'obtenir la meilleure solution pour structurer et repenser notre système de classement;

ATTENDU QUE le syndicat des employés municipaux de Saint-Adolphe-d'Howard (FISA) est d'accord avec la demande de la Municipalité afin d'implanter un système uniforme de classement;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie un mandat à l'organisme sans but lucratif Archives Lanaudière afin de procéder, tel que soumis, à l'implantation d'un système uniforme de classement dans les unités administratives pour le montant

16 472 \$.

QUE les sommes pour ce mandat soient prises à même le salaire budgété de 2017 pour le technicien en documentation;

ET QUE le directeur général ou son remplaçant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents afférents à cette offre de services d'Archives Lanaudière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-418 (autres honoraires) après un transfert de 16 500 \$ maximum en provenance du code budgétaire 02-130-00-111 (salaire du technicien en documentation) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2017-10-271
Formation
répondant
électricien

7a) Autorisation de formation pour l'employé Richer Dumoulin

ATTENDU l'annulation de notre licence de répondant en électricité, en juillet 2017, suite au départ à la retraite de monsieur Pierre Desjardins en mai dernier;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité de pourvoir au poste d'électricien et les compétences en ce domaine de notre employé Richer Dumoulin;

ATTENDU QUE Monsieur Dumoulin doit suivre une formation additionnelle sur le code électrique en vue de l'obtention du titre de répondant technique afin d'exercer les fonctions d'électricien pour un constructeur-propriétaire, telle qu'est la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement;

Mathieu Harkins
Pierre Roy

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise monsieur Richer Dumoulin à suivre la formation donnée par l'Association des constructeurs-propriétaires en électricité et des électriciens d'entretien du Québec (ACPÉÉEQ) du 10 au 12 octobre 2017 à Boucherville;

QUE la directrice des finances soit autorisée à déboursier les frais de formation et d'hébergement totalisant approximativement 1 275 \$;

ET QUE les autres frais de déplacement soient indemnisés sur présentation des pièces justificatives.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-310-00-419 (formation travaux publics) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-272
Rejet des
soumissions pour
bornes sèches

7b) Rejet des soumissions pour le projet des travaux de construction de 10 bornes sèches

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public no TP2017-15 à

une demande de soumission pour des travaux de construction de 10 bornes sèches réparties sur le territoire;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission de 399 650,70 \$ qui est nettement supérieure aux estimations initiales;

ATTENDU QUE la firme Équiluqs mandatée par la Municipalité pour la préparation des plans et devis, surveillance des travaux ainsi que pour l'analyse de la soumission recommande le rejet de ladite soumission;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de rejeter l'ensemble des soumissions lorsque le prix soumis s'avère trop élevé par rapport à l'estimation initiale;

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard rejette la soumission reçue étant donné que le prix soumis est nettement supérieur aux estimations initiales;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie, le ou la chargé(e) de projets ou le directeur général soient autorisés à revoir certaines modalités techniques et contractuelles du projet des travaux pour replacer un nouvel appel d'offres public.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-273
Déneigement
chemin Josée

7c) Octroi du contrat de déneigement pour le chemin Josée

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler le contrat de déneigement pour l'entretien du chemin Josée qui se situe à l'extrémité du chemin du Val-des-Monts (environ 8 km du garage municipal);

ATTENDU QUE le chemin à déneiger est une côte abrupte (> 15 %);

ATTENDU QUE le travail nécessite un tracteur agricole équipé d'une grappe à neige, des pneus à chaîne et d'une sableuse de 3 ou 4 verges cubes et que la municipalité ne possède pas ce type d'équipement;

ATTENDU QUE nous avons fait une demande de prix à trois (3) entrepreneurs et n'avons reçu qu'une (1) soumission;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le contrat de déneigement et de sablage à la firme Transport Gaétan Vendette, pour la saison d'hiver 2017-2018, pour un montant de 2 250 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures, les 1^{er} décembre 2017, 1^{er} février et 1^{er} avril 2018

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 330 00 443 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-274

7d) Octroi du contrat de déneigement pour les chemins de la Rive et Bellevue

Déneigement
chemins de la Rive
et Bellevue

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler le contrat de déneigement des chemins de la Rive et Bellevue et le sablage de la côte du chemin de la Rive;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en soumission et a reçu deux (2) soumissions conformes;

ATTENDU QUE le protocole d'entente déjà signé entre les représentants de l'Association des propriétaires du Domaine des Quatre-Lacs et la municipalité permet de procéder à la facturation des propriétaires concernés à même le compte de taxes 2017-2018, conformément à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
secondé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le contrat de déneigement à la firme « Déneigement Isabelle et André », pour un montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables, pour la saison d'hiver 2017-2018);

QUE le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures, les 1^{er} décembre 2017, 1^{er} février et 1^{er} avril 2018

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 330 99 443 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-275
Autorisation de
signataires au
protocole
FEPTEU

7e) Autorisation de signataires au protocole d'entente pour le programme FEPTEU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées)

ATTENDU la demande de subvention dans le cadre du programme FEPTEU (fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) adoptée sous la résolution no 2016-09-210 par le conseil municipal le 8 septembre 2017;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse, madame Lisette Lapointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme FEPTEU.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de
règlement 832

7f) Dépôt du projet de règlement no 832 – mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression pour le secteur Village

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal le projet de règlement no 832 pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de surpression du secteur Village.

(Pierre Roy quitte son siège)

Résolution
2017-10-276
Autorisation de
formation

7g) Autorisation de formation

ATTENDU l'intérêt et la nécessité pour la Municipalité de maintenir à jour et de parfaire les connaissances de ses employés;

ATTENDU QU'une formation est disponible pour l'ingénieur chargé de projet de la Municipalité dans le domaine de la gestion des eaux pluviales;

ATTENDU QUE cette formation sera un outil privilégié afin de parfaire ses connaissances dans le processus d'approbation en infrastructure pluviale;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement;

QUE la Municipalité autorise l'inscription de M Nicholas Bebnowski-Roy à la formation de mise en application du nouveau manuel de gestion des eaux pluviales, au coût de 1 255 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et conformément à la réglementation en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-310-00-419 (formation travaux publics) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

Résolution
2017-10-277
Adoption de la
politique
environnementale

8a) Adoption de la politique environnementale

ATTENDU QUE la vision de la Municipalité est fondée sur une gestion proactive de l'environnement, en accord avec les principes de développement durable et de la biodiversité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite affirmer son engagement à reconnaître la valeur du patrimoine naturel et humain comme richesse inestimable et distinctive, pour le maintien de la qualité de vie;

(Pierre Roy revient à son siège)

ATTENDU QUE cette politique, inspirée des travaux de recherche, de réflexion et d'analyse menés par le Comité consultatif en environnement, est conçue de manière à respecter et refléter les attentes de la population à l'égard de son milieu de vie;

ATTENDU QUE cette politique environnementale repose sur des valeurs fondamentales ainsi que sur une vision du développement de la Municipalité qui prennent en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement;

ATTENDU QUE cette politique environnementale présente les axes sur lesquels s'appuiera un plan d'action détaillé qui précisera les gestes à poser par l'ensemble de la collectivité;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard décrète l'adoption la politique environnementale jointe à la présente.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-278
Mandat de
négociation pour
conteneurs semi-
enfouis

8b) Mandat de négociation au directeur général pour l'installation des conteneurs semi-enfouis

ATTENDU QUE le Conseil désire aller de l'avant avec l'installation de conteneurs semi-enfouis à l'entrée de l'écocentre afin d'étendre l'offre de conteneurs disponibles pour la population de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU tel que présenté au Conseil, il sera nécessaire de régulariser, d'acquérir ou de louer certaines portions de terrains adjacents à ceux de la Municipalité afin de pouvoir procéder à l'installation des conteneurs semi-enfouis et procéder aux aménagements nécessaires;

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur général afin de négocier avec M. Philip Cola dans le but de procéder à l'installation des conteneurs semi-enfouis à l'entrée de l'écocentre;

ET QUE les démarches de négociation du directeur général soient présentées au Conseil.

ADOPTÉE

9. URBANISME

Dépôt de la
liste des permis

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du Service de l'urbanisme et de l'environnement

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 29 septembre 2017 ainsi que le comparatif des mois d'août 2017 et septembre 2016.

Résolution
2017-10-279
Dérogação mineure
2017-104
Lot 4 126 245

9b) Dérogation mineure no 2017-104, 1368 chemin Indian, lot 4 126 245

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-104 pour permettre l'agrandissement de la résidence à une distance d'au moins 7,1 mètres de la ligne avant et à une distance d'au moins 3,6 mètres de la ligne latérale droite, 1368, chemin Indian, lot 4 126 245;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 29 août 2017 par Richard Barry, arpenteur-géomètre, minute no 7073, plans de construction préparés le 24 août 2017 par Jonathan Nantel, technologue et lettre explicative préparée le 29 août 2017;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 7,5 mètres d'une ligne avant et à une distance d'au moins 4 mètres d'une ligne latérale;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour réaliser le projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2017-104, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-280

Dérogation mineure
2017-105
Lot 5 717 951

9c) Dérogation mineure no 2017-105, 22, chemin de Dorion, lot 5 717 951

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-105 pour régulariser la position de la résidence à une distance de 14,1 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et la galerie et une partie des escaliers à une distance de 10,8 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 22, chemin de Dorion, lot 5 717 951;

ATTENDU les plans et documents déposés: certificat de localisation préparé le 14 août 2017 par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, minute no 7462 et lettre explicative préparée le 1^{er} septembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 20 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac et toute galerie incluant les escaliers à une distance d'au moins 15 mètres de la ligne des hautes eaux d'un lac;

ATTENDU QUE la date apparente de la résidence est de 1981 et qu'un permis d'agrandissement a été délivré en 1995, sous le numéro 95 389;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser la position de la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2017-105.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-281

Dérogation mineure
2017-106
Lot
partie 4 125 620

9d) Dérogation mineure no 2017-106, 254, chemin de la Montagne, lot partie 4 125 620

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-106 pour permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,1 mètres, 254, chemin de la Montagne, lot partie 4 125 620;

ATTENDU les plans et documents déposés: plans préparés le 22 novembre 2016 par Hugo Marchand, ingénieur et lettre explicative préparée le 6 septembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute clôture doit avoir une hauteur d'au plus 1,5 mètre, lorsque située en cour avant;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre de rallonger la clôture existante en conservant la même hauteur, afin de sécuriser les lieux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation

mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2017-106, suivant les conditions et modifications ci-après :

1. Considérant que Videotron refuse d'obtempérer à la résolution no 2017-08-222 puisqu'elle est régie par une loi fédérale, que le conseil municipal prenne acte de l'engagement formel (courriel du 25 août 2017) de Videotron à réparer les dommages pouvant être causés sur les chemins d'accès (montée des Quatre-Lacs, chemins du Parc et de la Montagne) et que la somme de 50 000 \$ ne soit plus exigée, à titre de dépôt en garantie;
2. Obtenir le permis utile à cette fin conformément à la réglementation en vigueur

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-282
Dérogation mineure
2017-107
Lots 2 827 890,
2 827 891 et
5 069 568

9e) Dérogation mineure no 2017-107, 1861, chemin Gémont, lots 2 827 890, 2 827 891 et 5 069 568

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-107 pour permettre la subdivision des lots sans être adjacents à une rue, 1861, chemin Gémont, lots 2 827 890, 2 827 891 et 5 069 568;

ATTENDU les plans et documents déposés: plans cadastraux parcellaires préparés les 10 et 16 août 2017 par Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, sous les minutes nos 5413 et 5420 et lettre explicative préparée le 16 août 2017;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, tout lot doit être adjacent à une rue publique ou privée construite selon des normes de construction;

ATTENDU QU'une résolution du conseil municipal, no 2010-314, a été adoptée le 15 octobre 2010, afin de rétrocéder l'ancien tracé de la route 364 aux propriétaires adjacents;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est nécessaire pour procéder à l'opération cadastrale et finaliser la rétrocession;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2017-107 suivant les conditions ci-après :

1. Que le demandeur soumette une preuve d'un droit de passage notarié rattaché à l'immeuble afin de pouvoir communiquer au chemin public (route 364);
2. Obtenir les permis utiles à cette fin conformément à la réglementation en vigueur;
3. Que les frais inhérents soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-283
Dérogation mineure
2017-111
Lot
projeté 6 102 806

9f) Dérogation mineure 2017-111, 1255, chemin du Val-des-Monts, lot projeté 6 102 806

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-111 pour permettre d'aménager deux petites sections de l'entrée privée à une distance d'au moins 5,68 mètres et à une distance d'au moins 13,60 mètres de ligne des hautes eaux d'un ruisseau intermittent, 1255, chemin du Val-des-Monts, lot 6 102 806;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat d'implantation préparé le 18 août 2017 par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2307 et lettre explicative préparée le 7 septembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout ouvrage ou construction doit être localisé à une distance d'au moins 15 mètres d'un ruisseau intermittent;

ATTENDU QU'un chemin forestier existait à cet endroit et que la topographie du terrain rendait difficile d'emprunter un autre tracé;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre l'aménagement de l'entrée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2017-111 suivant la condition ci-après :

1. Obtenir les permis utiles à cette fin conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-284
PIIA 2017-65
Lot 3 959 198

9g) Demande de PIIA no 2017-65, 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2017-65 pour permettre l'installation d'une porte de garage vitrée, 1510, chemin de l'Avalanche, lot 3 959 198;

ATTENDU les plans et documents déposés et préparés par le demandeur : montage photo de la bâtisse, plan montrant l'aire de chargement et de déchargement ainsi que l'accès au local;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : porte de garage de couleur métallique;

ATTENDU que le projet est assujetti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2017-65 à la condition que la porte de garage soit vitrée jusqu'au sol et qu'elle soit de couleur blanche.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-285
PPCMOI 2017-110
Lot 2 826 672

9h) Demande de PPCMOI 2017-110, 24, chemin Peninsula, lot 2 826 672

ATTENDU la demande de PPCMOI numéro 2017-110 pour permettre de régulariser les constructions suivantes :

- 1) un garage d'une superficie de 44 mètres carrés, à une distance de 0,65 mètre de la ligne avant;
- 2) une remise à une distance de 1,33 mètre de la ligne avant;
- 3) une galerie et un escalier à une distance de 0,51 mètre, 24, chemin Peninsula, lot 2 826 672;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan de localisation (levé du terrain) préparé le 12 septembre 2017 par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre et lettre explicative préparée le 15 août 2017;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'elle doit satisfaire les critères d'évaluation contenus dans ce règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PPCMOI no 2017-110 suivant les conditions et modifications ci-après :

1. Qu'un écran arborescent soit conservé entre le chemin et les bâtiments;
2. Que la galerie et son escalier soient localisés à une distance d'au moins 2 mètres de la ligne de lot ou à défaut de quoi, que le demandeur se porte acquéreur du lot voisin, soit le lot 2 826 675;
3. La municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient être causés aux bâtiments lors de l'entretien du chemin;
4. Que la demande soit soumise à la procédure d'approbation conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-286
PPCMOI 2017-109
Lot 4 126 979

9i) Demande de PPCMOI 2017-109, montée du Val-de-Loire, lot 4 126 979

ATTENDU la demande de PPCMOI numéro 2017-109 pour permettre que le lot municipal 4 126 979, nommé «le Calvaire» soit zoné exclusivement Espaces verts «Parc, terrain de jeux et espace naturel»;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan montrant le lot;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'elle doit satisfaire les critères d'évaluation contenus dans le règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 19 mai 2017 la résolution no 2017-05-118 concernant la volonté à procéder au zonage du terrain «le Calvaire», à titre de parc, terrain de jeux et espace naturel comme seul usage permis;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PPCMOI no 2017-109 suivant la condition ci-après :

1. Que la demande soit soumise à la procédure d'approbation conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-287
PPCMOI 2017-52 à
2017-64 et 2017-66
à 2017-101

9j) Demande de PPCMOI 2017-52 à 2017-64, 2017-66 à 2017-101 et 2017-112, zonage de lots municipaux

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder au zonage des terrains municipaux en bordure des lacs, à titre de parc, terrain de jeux et espace naturel, comme seul usage permis;

ATTENDU les demandes de PPCMOI numéros 2017-52 à 2017-64, 2017-66 à 2017-101 et 2017-112 pour permettre que les lots municipaux en bordure d'un lac soient zonés exclusivement Espaces verts « Parc, terrain de jeux et espace naturel »;

ATTENDU les plans et documents déposés : liste des lots (50) municipaux riverains à un lac ainsi que les plans montrant lesdits lots;

ATTENDU QUE ces demandes ont pour objectif de rendre un grand nombre de lacs accessibles au public;

ATTENDU QUE les demandes sont assujetties au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'elles doivent satisfaire les critères d'évaluation contenus dans ce règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte les demandes de PPCMOI telles que définies au tableau suivant :

Demande	Adresse	Lot	Recommandation
2017-53	chemin du Val-des-Bois	5 718 667	Oui
2017-56	chemin des Sapins	5 718 813	Oui
2017-57	chemin des Trembles	5 902 772	Oui
2017-58	chemin des Sapins	5 718 883	Oui
2017-62	chemin Flamingo	2 826 589, 2 826 590 et 2 826 591	Oui
2017-63	chemin Flamingo	2 826 587	Oui
2017-64	chemin Flamingo	2 826 584	Oui
2017-67	chemin de Chamonix	3 958 582	Oui
2017-68	chemin de Chamonix	3 958 576	Oui
2017-69	chemin de Chamonix	3 958 577	Oui
2017-70	chemin du Lac-des-Trois-Frères	3 958 597	Oui
2017-71	montée du Bois-Franc	5 718 331	Oui
2017-72	chemin du Lac-des-Trois-Frères	3 958 713	Oui
2017-73	chemin du Lac-des-Trois-Frères	3 958 698	Oui
2017-74	chemin du Lac-Travers	3 958 670	Oui
2017-75	chemin Gémont	3 139 861,	Oui

		3 139 866	
2017-76	chemin du Domaine	3 957 609	Oui
2017-78	chemin du Domaine	3 958 853 et 3 959 698	Oui
2017-79	montée du Bois-Franc	5 717 694	Oui
2017-81	chemin de la Péninsule	4 124 596	Oui
2017-82	montée de l'Entrelacs	4 125 089	Oui
2017-83	2000 chemin du Village (parc Gratton)	3 958 459	Oui
2017-84	chemin du Village (parc des Aïnés)	3 958 480	Oui
2017-86	1480 avenue du Quai (marina municipale)	3 959 853 et 3 960 542	Oui
2017-87	1878 chemin du Village (parc Adolphe-Jodoin)	3 958 265	Oui
2017-88	chemin Lapointe (parc Lapointe)	3 958 305	Oui
2017-89	chemin du Coteau-du-Lac	4 124 889	Oui
2017-91	chemin Jalna	4 127 292	Oui
2017-92	chemin du Village	4 127 129	Oui
2017-94	chemin du Village	4 126 436	Oui
2017-95	chemin de la Croix (parc Bélisle)	3 958 246	Oui
2017-100	chemin Morgan	4 126 108	Oui
2017-101	chemin du Val-des-Monts	4 127 477, 4 127 478 et 4 127 479	Oui
2017-112	chemin du Domaine (Plage du lac Long)	3 958 519	Oui

QUE le conseil refuse les demandes de PPCMOI définies au tableau suivant :

Demande	Adresse	Lot	Recommandation
2017-59	chemin des Pommiers	5 718 997	Non
2017-60	chemin des Sapins	5 718 897	Non
2017-61	chemin Bonanza	2 827 630	Non
2017-66	chemin de Chamonix	3 958 566	Non
2017-77	23 ^e Avenue	3 957 613	Non
2017-85	1920 chemin du Village (Atelier culturel)	3 958 451	Non
2017-90	101 rue Vivaldi (Plage et prise d'eau aqueduc)	4 124 675	Non
2017-93	150 rue Vivaldi (station de pompage)	4 126 451	Non
2017-96	243 chemin Morgan (station de pompage et débarcadère municipal)	4 124 512	Non
2017-97	chemin du Tour-du-Lac	5 633 785	Non
2017-98	chemin du Tour-du-Lac	5 974 928	Non

ET QUE le conseil reporte les demandes de PPCMOI définies au tableau suivant :

Demande	Adresse	Lot	Recommandation
2017-52	chemin de Courchevel	2 828 162	Reporté
2017-54	chemin du Val-des-Bois	5 718 672	Reporté
2017-55	chemin des Mélèzes	5 718 634	Reporté
2017-80	chemin du Village (droit de passage lac Saint-Joseph)	3 958 441 et 3 958 450	Reporté
2017-99	chemin du Jamboree	4 127 128	Reporté

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-288
Demande aide
financière Village

9k) Demande d'aide financière 2017 secteur Village, 1613, chemin du Village

ATTENDU l'application du règlement municipal no 783 concernant le programme d'aide financière à la revitalisation du noyau villageois;

ATTENDU QUE l'objectif du règlement consiste à encourager les propriétaires à revitaliser et mettre en valeur le noyau villageois;

ATTENDU QUE la Municipalité peut remettre une aide financière aux propriétaires, remboursant 50 % du montant de leurs travaux excédant le premier 500 \$, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

ATTENDU la réception des demandes suivantes (en excluant les taxes) :

	Adresse	Type de travaux	Valeur des travaux	Montant de l'aide financière admissible
1	1613 chemin du Village	Remplacement des portes et fenêtres	14 824,93 \$	5 000 \$
	TOTAL :		14 824,93 \$	5 000 \$

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une aide financière pour les travaux énumérés ci-dessus pour le 1613, chemin du Village, suivant la condition suivante :

1. Les travaux devront avoir été effectués avant le 1^{er} décembre 2017 et les pièces justificatives (factures à l'appui) remises à la Municipalité au plus tard le 1^{er} décembre 2017.

ADOPTÉE

Résolution
2017-10-289
Adoption
Règlement 634-11
règlement de zonage

9l) Adoption du projet de règlement 634-11 amendant le règlement de zonage 634

PROJET DE RÈGLEMENT NO 634-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 634 DE FAÇON À MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES ET DES DISPOSITIONS DES CHAPITRES 2 À 10 ET L'AJOUT DU CHAPITRE 12

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire modifier le règlement de zonage numéro 634 en vigueur, de manière à mieux refléter ses orientations de développement et de construction;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard désire modifier les zones H-025 et H-027 du règlement de zonage numéro 634 en vigueur, afin d'autoriser l'implantation de bâtiments, d'équipements et d'infrastructures pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc et d'égout municipal, secteur village;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire modifier plusieurs articles des chapitres 2 à 10 du règlement de zonage numéro 634 en vigueur, en ce qui a trait à la terminologie, la classification des usages, les normes applicables aux zones, aux usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics, communautaires et espaces verts, à l'affichage, à la protection de l'environnement et aux usages et constructions dérogatoires, en plus d'y ajouter le chapitre 12;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné ultérieurement à une séance du conseil en fonction du déroulement du dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et que les dispositions du règlement de zonage n° 634 ne peuvent être modifiées ou abrogées que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Pierre Roy
et unanimement résolu;

Que le projet de règlement n° 634-11 amendant le règlement de zonage n° 634 en

vigueur, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement;

ARTICLE 2 : Le conseil de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard décrète l'adoption du projet de règlement no 634-11 avec modifications régissant le zonage joint à la présente, comme annexe et faisant partie intégrante dudit projet de règlement.

ARTICLE 3 : Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Avis de motion
Règlement 831
Démolition des
bâtiments à
caractère
patrimonial

9m) Avis de motion – Règlement 831 –visant la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 831 visant la protection et la mise en valeur des bâtiments à caractère patrimonial, sera adopté.

10.PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2017-10-290
Travaux
complémentaires
Mont Avalanche

10a) Travaux complémentaires pour la revitalisation du Mont-Avalanche

ATTENDU QUE des travaux de peinture et de réaménagement de l'infirmierie et du local des moniteurs sont nécessaires pour finaliser les travaux de rénovation dans le cadre du présent projet et de la subvention applicable;

ATTENDU QUE ces travaux complémentaires n'étaient pas inclus dans le contrat de l'entrepreneur général, mais bénéficieront toujours de la subvention pour la revitalisation du Mont-Avalanche et seront affectés au règlement d'emprunt no 812;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur récréotouristique ou l'ingénieur chargé de projet a autoriser les travaux requis, pour un maximum de 20 000 \$, sur présentation des pièces justificatives, tout en respectant les politiques en vigueur.

ADOPTÉE

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2017-10-291
Appui à l'école
alternative dans
Saint-Adolphe

11a) Appui au projet d'implantation d'une école alternative dans Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU l'intérêt que la Municipalité porte à l'éducation des enfants de Saint-Adolphe-d'Howard et à l'ouverture d'une école primaire dans la Municipalité;

ATTENDU QUE les démarches de la Municipalité et des différents comités-école, afin d'obtenir une école primaire à Saint-Adolphe-d'Howard, datent d'au moins depuis l'été 2009;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est déjà positionnée en faveur de la mise en place d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard par le biais des résolutions 2013-016 et 2016-09-207;

ATTENDU QUE, plus récemment, un comité formé de parents de la région a approché la Municipalité afin de travailler à la mise sur pied d'une école publique alternative dans Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE le Conseil accueille avec un grand enthousiasme les démarches d'implantation d'une école alternative à Saint-Adolphe-d'Howard;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard réitère sa position favorable à l'accueil d'une école alternative publique sur son territoire;

ET QUE la Municipalité entame des discussions avec la Commission scolaire afin d'établir des modalités particulières pour les locaux de l'école.

ADOPTÉE

(Monique Richard quitte son siège)

Résolution
2017-10-292
Réimpression livre
du centenaire

11b) Réimpression du livre du centenaire de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU les nombreuses demandes des citoyens pour se procurer le livre du centenaire de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il ne reste plus de copie disponible actuellement ;

ATTENDU la qualité de ce document et l'importance de celui-ci pour assurer la pérennité de notre patrimoine ;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Pierre Roy
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard verse la somme de 2 989,35 \$, incluant les taxes, à Arts et culture Saint-Adolphe afin que l'organisme s'occupe de la réimpression de deux-cent-cinquante (250) copies du livre du centenaire par l'entremise de l'Imprimerie Domco Cayer, et ce, suite à la présentation de facture :

QUE la vente des livres du centenaire soit la responsabilité d'Arts et culture Saint-Adolphe ;

QUE chaque exemplaire soit vendu 20 \$, soit au même prix qu'à l'époque ;

ET QUE les profits générés par cette vente demeurent disponibles pour l'organisme Arts et Culture Saint-Adolphe dont le bilan annuel sera remis à la Municipalité .

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-702-30-971 (aide financière) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

12. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
interventions de

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de septembre 2017

septembre 2017

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de septembre 2017.

(Monique Richard revient à son siège)

Dépôt du rapport d'effectifs

13b) Dépôt du rapport d'effectifs

Le directeur général, monsieur Mathieu Dessureault, dépose le rapport d'effectifs à la sécurité publique pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2017 :

Martin Kennedy
Pompier recrue
Temps partiel
Salaire : selon la convention collective des pompiers en vigueur
Embauche : 6 octobre 2017
Fin d'emploi : indéterminé

Martin Pagé
Pompier recrue
Temps partiel
Salaire : selon la convention collective des pompiers en vigueur
Embauche : 6 octobre 2017
Fin d'emploi : indéterminé

Mailie Maya Pagé
Pompière recrue
Temps partiel
Salaire : selon la convention collective des pompiers en vigueur
Embauche : 6 octobre 2017
Fin d'emploi : indéterminé

14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

15.AUTRES SUJETS

16.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17.PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le Conseil a répondu aux questions.

Résolution
2017-10-293
Levée de la
séance

18 .LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h 30

Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement;

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier